



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°175/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026**

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, PRAT Patrice, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, ROBELET Olivier, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE).

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Cotisation 2026 et convention de partenariat 2026-2028 avec l'association Initiative Gard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de convention de partenariat 2026-2028 entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Initiative Gard ;

Considérant le rôle de l'association Initiative Gard, membre du réseau Initiative France, dans l'accompagnement à la création, la reprise et le développement des entreprises grâce à l'octroi de prêts d'honneur et l'accompagnement individualisé des porteurs de projet ;

Considérant l'intérêt de ce partenariat pour le développement économique du territoire et le soutien à l'entrepreneuriat local ;

Considérant le bilan positif du partenariat engagé depuis 2013 ;

Considérant qu'en 2025, 16 entreprises du territoire ont bénéficié d'un soutien représentant 249 000 € de prêts d'honneur, contribuant à la création ou au maintien de 61 emplois et générant plus de 3 millions d'euros de financements bancaires complémentaires ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission Attractivité Économique du 14 septembre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat 2026-2028 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Initiative Gard ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;

- D'attribuer une cotisation de 38 263 € à l'association Initiative Gard au titre de l'année 2026 ;
- D'autoriser le Président à prélever cette somme sur le budget 2026.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance
Guy AUBANEL



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération n°175.2026 du 28 septembre 2026, page 3